

autochtones du monde entier soient pris en compte lors de l'élaboration de normes universelles.

Un autre domaine d'intérêt particulier pour le Canada a été l'examen qu'a fait la Sous-commission de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Bien sûr, cette question a aussi fait l'objet d'un important travail dans d'autres tribunes onusiennes et nous sommes également d'avis que l'étude très pertinente de M. Singhvi devrait être transmise pour étude et diffusion ultérieures au Comité pour la prévention du crime et au huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime.

M. le Président, après s'être penchée sur les résultats de la quarantième session de la Sous-commission, la délégation canadienne estime que les progrès accomplis n'ont pas été sans rapport avec les grands développements politiques qui ont favorisé la coopération au sein de nombreuses tribunes internationales. C'est là une tendance dont la Commission devrait se réjouir et qu'elle devrait vivement encourager. En même temps, il incombe à la Commission, comme je l'ai mentionné, de continuer à fournir à la Sous-Commission les conseils qui lui permettront d'adapter son programme et ses méthodes aux besoins en évolution constante de notre organisation. Le Canada s'engage à fournir son entier appui à cette entreprise et à collaborer pleinement à cette fin avec les autres délégations.